

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL

- Avril 2020 - N° 48 -

Votre mairie

information

CORONAVIRUS COVID -19

Face à la situation sanitaire, l'accueil physique en mairie est fermé.

Standard téléphonique : 05 63 53 00 00
aux horaires d'ouvertures habituels

Horaires d'ouvertures :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Mercredi : 8h30-12h

Tél : 05.63.53.00.00

Fax : 05.63.53.03.56

Email :

Le secrétariat :

sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr

Vos élus: Elus@mairiedecambon.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Page facebook :

www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi



La collecte des ordures ménagères est maintenue par l'agglomération, le mercredi sur Cambon.

La collecte sélective (des sacs jaunes) n'est plus assurée depuis le 23 mars.



Pharmacie Soudier à Cambon

SOMMAIRE

- | | | | |
|----------|-------------------------------|----------|---------------------------------|
| 1 | Edito | 5 | Cambon en confinement |
| 2 | Conseils municipaux | 5 | Collecte des déchets |
| 3 | Élections municipales | 6 | Activités en confinement |
| 4 | Travaux et confinement | 7 | La vie à Cambon |



Sarah le retour !

Dans mon éditorial de janvier 2020, j'écrivais que c'était mon 47^{ème} et dernier éditorial. Je cédaï la place en mars au futur élu sorti des urnes. Bien évidemment, de tout mon cœur, je soutenais Philippe Granier, mon premier adjoint qui a fait un travail formidable pendant douze ans, et qui a accepté de conduire une liste aux municipales.

A ma grande satisfaction, le 15 mars, l'équipe de Philippe Granier a été élue. A ma stupéfaction, j'ai été réélue, puisqu'avec plus de 65 % des votes notre liste obtenait 16 élus et non pas 15 comme au dernier mandat.

La semaine suivant les élections, nous avons préparé le conseil municipal d'installation, celui qui élit le maire.

Qui aurait pu prévoir la suite des événements ?

Le gouvernement, devant l'accélération du COVID 19, a décidé de reporter tous les conseils municipaux d'installation - la future date ne sera connue qu'après le 23 mai. De ce fait, le nouveau conseil n'étant pas installé et le nouveau maire n'étant pas élu, les maires sortants avec leurs conseils sont prorogés dans leurs fonctions. Il y avait une certaine logique derrière cette décision - maintenir en fonction des élus connus et formés aux affaires courantes de la municipalité pour gérer la crise.

C'est ainsi que je me retrouve encore une fois (la dernière ????) à rédiger l'éditorial du petit cambonnais. Cette édition en temps de crise sera distribuée par vos élus, confinement de nos agents oblige. Nous savons que de nombreux cambonnais suivent l'actualité sur le site de la mairie et sur sa page Facebook, nous espérons qu'ils se sont inscrits pour recevoir ce journal numérisé.

Mais il nous a semblé nécessaire d'essayer tant faire que se peut de garder un contact avec les habitants de la commune, pour les informer des modalités de gestion de la crise dans notre commune.

A l'heure où j'écris ces lignes, le Tarn n'est pas encore dans le maelström ; mais nous nous mettons collectivement en ordre de marche pour affronter la « vague » qui pourrait nous atteindre dans les semaines à venir. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous les cambonnais pour savoir s'il y a des personnes vulnérables, (âgées et/ou avec des problèmes de santé) que nous n'avons pas répertoriées et d'autre part s'il y a des volontaires qui pourraient être mobilisés pour venir en aide aux plus fragiles. Merci d'appeler la mairie (05 63 53 00 00) ou de nous envoyer un mail dans l'un de ces deux cas au plus vite.

Protégez-vous et ceux qui vous entourent.



Séance du 16 janvier 2020

➤ Décision du Maire

Avenants aux marchés de la salle polyvalente :

- Sevestre Etanchéité :
Avenant pour un total de + 636 H.T, correspondant aux travaux supplémentaires liés au changement de raccordement d'un tuyau de descente pluviale.

- A2C : Avenant pour un total de + 1 031.12 € H.T, correspondant à la modification des plans de toilette aux normes PMR.

➤ Tableau d'emploi

Considérant la nécessité de créer : un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, en raison d'un avancement de grade, ainsi qu'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, en raison d'un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

⇒ Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

⇒ Pour permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancement de grade, après avis de la commission administrative paritaire compétente, les postes suivants sont transformés :

A compter du 1^{er} février 2020

- Création d'un emploi d'adjoint technique principal

de 2^{ème} classe à temps non complet (27/35°) ;

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (27/35°).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Cambon, chapitre 012.

➤ Défense incendie

La communauté d'agglomération a acté le transfert de la compétence service public de défense extérieure contre l'incendie, lors du conseil communautaire du 18 décembre 2012. Ce transfert concerne

- la gestion et l'entretien des réseaux d'incendie communaux (poteaux et bouches incendies) ;

- la contribution financière des communes au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Par ailleurs des conventions tripartites pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable ont été approuvées par délibération du 18 juillet 2018 entre l'Agglomération, le SIAH du Dadou et les communes membres. Les communes concernées sur le territoire sont les communes du Séquestre, Puygouzon, Cambon, Saliès, Rouffiac,

Fréjairolles, Terssac, Carlus, Dénat et Cunac.

La compétence Eau Potable a été transférée à la C2A au premier janvier 2020. Les conventions devenaient alors caduques. A cette date, la C2A se substitue aux communes membres au sein du SIAH du Dadou.

Le conseil municipal approuve la conclusion avec le SIAH du DADOU et les communes de l'agglomération situées dans le périmètre du syndicat, des conventions de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable du syndicat

➤ Le CamCBon

Mme le Maire a signé en avril 2019 un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société AABC pour la réhabilitation d'un local de stockage mitoyen au restaurant. Ce local, qui n'était pas indiqué sur le permis de construire d'origine du restaurant était à l'origine le local des poubelles du restaurant. Il est devenu, avec le temps et le succès de l'activité, un local contenant des stocks de nourriture et des réfrigérateurs. Ce local n'est pas aux normes pour une telle utilisation.

La société AABC a déposé un permis de construire pour les travaux de remise aux normes de ce local et a établi un

Conseils municipaux

cahier de charges pour les différents corps de métier qui doivent intervenir. Sept lots ont été déterminés : Peinture, Etanchéité/zinguerie, Gros œuvre, Plâtrerie, Electricité, Carrelage et Climatisation. Un appel à candidatures pour les différents lots a été fait par la société AABC.

A la suite de la consultation, les entreprises les mieux-disantes ont été retenues :

- Peinture : EIRLTOURNIER
- Etanchéité / zinguerie : ART ET TOITURE
- Gros œuvre / maçonnerie : BULDITEC
- Plâtrerie : MOUNI
- Electricité : SAM BRANCH

- Carrelage/ revêtements sols et murs : CARRRELAGE DU MIDI 3.

- Climatisation : AG+

Pour un montant total H.T. des travaux de 29 952.53 €.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les devis et tous les marchés nécessaires à l'aboutissement de l'opération.

Séance du 4 février 2020

↳ Autorisation du maire

Le vote du budget primitif 2020 devrait intervenir en avril 2020. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser madame le maire

dès le 1er janvier 2020 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2020 du budget communal hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » est de 767 951,33 €.

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal autorise Mme le maire de faire application de cet article selon le tableau suivant :

Chapitre / Opération	Libellé	Crédits ouvert 2019 (BP + DM)	Autorisation de crédits 2020 (25 %)
20	Immobilisation incorporelles	500,00 €	125,00 €
21	Immobilisation corporelles	38 4451,33 €	98 612,83 €
252016421	Extension crèche	10 000,00 €	2 500,00 €
252016422	Réaménagement locaux mairie	260 000,00 €	65 000,00 €
252017423	Mise aux normes, rénovation salle polyvalente	103 000,00 €	25 750,00 €
Total		767 951,33 €	191 987,83 €

Elections municipales

Comme dans toutes les communes de France, le premier tour des élections municipales a eu lieu le 15 mars 2020 à Cambon dans le contexte tout particulier de la pandémie de Coronavirus.

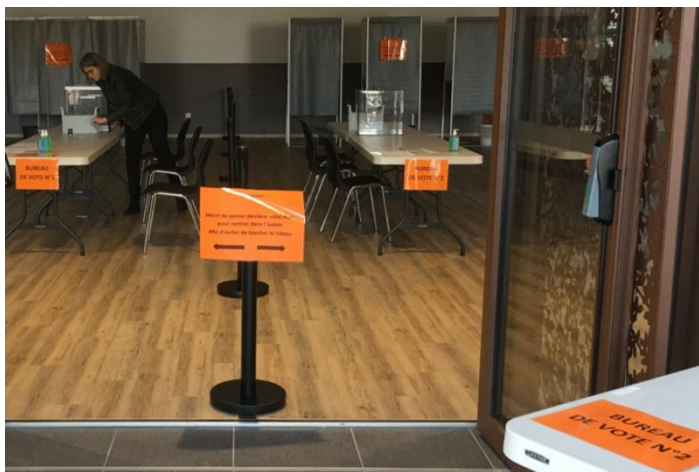
Les précautions d'usage pour éviter de faire circuler le virus ont été mises en place dans les deux bureaux de vote de Cambon : mise à disposition de gel hydro-alcoolique, marquage au sol pour éviter la promiscuité entre votants,

isoloirs positionnés pour éviter la manipulation du rideau...

Les cambonnais qui se sont déplacés pour voter ont particulièrement respecté les précautions. Ils ont utilisé leur propre stylo pour signer le registre, ils ont gardé leurs distances, les habituelles discussions ont été écourtées...

Cette crise du coronavirus a favorisé l'abstention. A Cambon on a enregistré 42,79 % d'abstention contre 19,88 % en 2014. Au niveau national, 55,25% en moyenne au 1^{er} tour en 2020, contre





36,5% en 2014 et selon un sondage Ipsos-Sopra, 39% des abstentionnistes de ce premier tour ne se sont pas rendus aux urnes en raison de l'épidémie.

Malgré ces conditions, 30 000 villes, dont Cambon, ont élu leur futur maire au premier tour. La liste, « Avec Vous Pour Cambon », menée par Philippe Granier a obtenu 65,44 % des votes et la liste « Ensemble pour Cambon » menée par Jean-Marc Nesen a obtenu 34,55 % des votes. Dans les communes de plus de 1.000 habitants, comme la nôtre, le scrutin est proportionnel avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en

tête. La répartition des sièges du conseil municipal, calculée à partir de ces résultats, donne ainsi 16 sièges à la liste « Avec Vous Pour Cambon » et 3 sièges à la liste « Ensemble pour Cambon ».

Au lendemain des élections le 18 mars, Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales, annonçait que dans ces communes où le premier tour a été conclusif, « et seulement » dans celles-ci, l'élection du maire et des adjoints devait être effectuée dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire entre vendredi 20 et dimanche 22 mars.

Mais c'était sans compter sur la loi Etat d'Urgence votée le 23 mars 2020, qui a notamment annulé l'installation des conseils municipaux prévus et prorogé le mandat des élus actuels. S'il n'est pas question de revenir sur les résultats de 30 143 communes qui ont déjà un conseil municipal élu au premier tour, en revanche dans les communes où l'élection n'a pas été bouclée, la décision devrait être prise le 23 mai afin de savoir s'il est possible d'organiser le second tour le 21 juin. Si ce n'est pas possible, alors il faudrait sans doute décaler les élections en octobre ou après.

Travaux et confinement

Les bâtiments où se trouve le salon de coiffure « Les deux L » appartiennent à la municipalité de Cambon.



Il y a quelques années, une fuite d'eau avait endommagé le plafond du salon, lequel avait été simplement rafistolé rapidement en attendant la réfection totale. La grande difficulté pour faire cette réparation était de trouver un temps pour le faire et surtout pouvoir disposer des locaux un

temps suffisamment long pour y effectuer les travaux. En effet, Laetitia et Leslie ont repris le salon il y a plus de deux ans et ne se sont pas arrêtées depuis pour prendre des vacances.

C'est ainsi que le confinement nous a semblé – un petit rayon de soleil dans ce temps très gris – une excellente occasion pour intervenir. Les

travaux de démolition et reconstruction du plafond ont été confiés à un artisan cambonnais,

Benjamin Lemaire.

Les travaux d'électricité seront réalisés par Damien Puma, agent technique, sous la supervision de Bernard Palaffre, électricien de Cambon.



Cambon en confinement

La mairie de Cambon s'est organisée face au confinement pour assurer au mieux la continuité du service public.

Tous les agents de la municipalité ont été mis en confinement, mais assurent un service minimum selon différentes modalités en fonction des missions de chacun.

Le secrétariat, même s'il est fermé au public, assure en particulier l'état civil pour enregistrer les naissances et les décès.

Vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone aux heures d'ouverture, et par mail à l'adresse

sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr



L'école de Cambon reste ouverte avec les institutrices qui se sont portées volontaires pour prendre en charge les enfants des personnels soignants. Les agents municipaux, travaillant habituellement à l'école, sont donc présentes chacune un jour par semaine, par roulement, pour assurer l'encadrement des enfants pendant le temps du déjeuner, mais aussi pour nettoyer la salle de classe utilisée et les toilettes en fin de journée.

Il n'y a pas eu plus de trois enfants à l'école pendant les premières semaines de confinement, et l'école est fermée pendant les vacances scolaires car aucune demande n'a été faite.

Le personnel technique est également mobilisé à tour de rôle une fois par semaine pour continuer à assurer l'entretien

des espaces verts et du stade.

Il paraissait en effet clair que, ne connaissant pas la date du déconfinement, ni les modalités, il était important de faire un entretien régulier de tous ces lieux, surtout en ce début de printemps, sous peine de retrouver une « jungle » à la fin de ce temps étrange.

Le maire en prorogation et le maire bientôt élu sont à la



mairie pour gérer le quotidien, et profitent de ce temps improbable pour

mettre en ordre tous les dossiers et archiver tous les dossiers clôturés.



Collecte des déchets [Covid-19]

Pour sécuriser le travail des agents de l'agglomération du service Ordures Ménagères, la collecte sélective a été supprimée jusqu'à nouvel ordre.

Vous devez stocker vos sacs de tri chez vous jusqu'à la reprise de la collecte, ou apporter votre tri au point de collecte volontaire, au centre bourg.

Toutefois, dans ce dernier cas, il est IMPERATIF de vider votre sac de tri dans le conteneur EN VRAC. En effet, l'ouverture du conteneur est conçue pour recevoir le tri en vrac, et n'accepte pas les sacs entiers (pour limiter les déchets non triés).

Il est INTERDIT de poser les sacs devant le conteneur, sous peine d'amende de 135 €. Le service propreté de l'agglomération, s'il doit venir récupérer des sacs devant le conteneur, est habilité à ouvrir ceux-ci pour découvrir qui est le contrevenant.



Activités en confinement

Les réponses aux devinettes de cette page sont sur le site de la mairie à la rubrique « Publications »

Connaissez-vous les bâtiments de Cambon ?



Devinez les expressions qui se cachent derrière ces rébus.

A

rire
un joli

B

PEUR PEUR PEUR
PEUR MAL PEUR
PEUR PEUR MAL
PEUR PEUR PEUR
MAL PEUR PEUR

C

le vjeo dellâchele

D

LU AIR TA 7É

E

1/4 nez do
fa

F

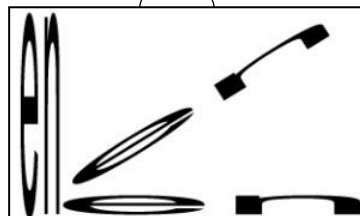
sac
sapa asse

G

CHAIZQCHAIZ

H

VIVRE



J

MIDI BON

Bruits de voisinage

Selon l'article 19 de l'arrêté préfectoral du 25/07/2000, portant sur la réglementation des bruits de voisinage, les personnes doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyant ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de **09h00 à 12h00** et de **14h00 à 20h00**

Les samedis de **09h00 à 12h00** et de **15h00 à 20h00**

Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**.

Ces règles de civisme permettent le bien vivre de toutes et tous cambonnais.

Soyons tous écocitoyens et luttons contre les nuisances sonores.



Locaux kinésithérapeute

Le kinésithérapeute a donné congé de son bail professionnel sur la place des commerces début avril.

Le local sera donc libre à partir d'octobre 2020.

Si vous êtes intéressé par ce local, veuillez contacter les élus par mail à l'adresse : elus@mairiedecambon.fr

Communiqué de la pharmacie Soudier

Toute l'équipe de la pharmacie espère de tout cœur que vous et vos proches allez bien et que cette situation exceptionnelle vous affecte le moins possible.



Aujourd'hui nous voulions vous adresser un message de soutien et vous accompagner de la meilleure façon au cours de ce confinement dû au virus Covid 19.

Nous assurons l'ouverture de la pharmacie aux horaires habituels. Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de nous transmettre vos ordonnances par fax (05.63.78.84.38) ou par mail (pharmaciesoudier@gmail.com) afin de vous éviter l'attente au comptoir.

Des livraisons peuvent aussi s'organiser pour les personnes isolées, en difficulté pour se déplacer.

Nous vous remercions pour votre patience, votre civilité et votre organisation (respect des distances de sécurité) lors de votre venue à la pharmacie.

Nous remercions aussi les artisans, les restaurateurs, l'équipe municipale, les employés municipaux et les particuliers qui nous ont amené spontanément et gracieusement des masques et autres tenues de protection pour les personnels soignants ainsi que les délicieuses attentions et douceurs de certains patients.

En cette période difficile, médecins, auxiliaires de vie, kinésithérapeutes, infirmiers libéraux et nous-mêmes sommes mobilisés et restons très attentifs à l'évolution de la situation sanitaire ainsi qu'aux recommandations de santé émises par les autorités compétentes.

Beaucoup de courage, bonne santé à tous et à très bientôt.

Isabelle Bernard ; Nina Fenayrou ; Pierre Soudier

Vu à Cambon

Réalisations de petits cambonnais en soutien à tous ceux qui travaillent pendant cette période de confinement.

Bravo !



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Avril 2020 – Tirage : 900 exemplaires